

COMPTE-RENDU
COMMUNE DE LYS ST GEORGES
Département de l'Indre
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 MARS 2022

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 7 + 4 procurations

Le trente-et-un mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur Olivier MICHOT, Maire, dans la salle de conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 22 mars 2022.

Etaient présents : Olivier MICHOT, Aimé MONJOIN, Marie-Claire BESNIER, Pascal BALLEREAU, Olivier MARTINET, Michaël BLANCHARD, Béatrice CHENET

Absents excusés : Corinne FAUVET-BODIN, Marie-Claude MASSUARD, Bruno CLEMENT DE GIVRY, Jean-Loup JAMET

Pouvoirs : Corinne FAUVET-BODIN à Marie-Claire BESNIER, Marie-Claude MASSUARD à Béatrice CHENET, Bruno CLEMENT DE GIVRY à Aimé MONJOIN, Jean-Loup JAMET à Pascal BALLEREAU

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Béatrice CHENET

Approbation du procès-verbal :

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte de gestion 2021
- Approbation du compte administratif 2021
- Affectation des résultats
- Provision pour créances douteuses

- Renouvellement d'adhésion au SATESE

QUESTIONS DIVERSES

- Réunions auxquelles les élus ont participé
- Chauffage salle des fêtes
- Chemin de la prairie de Marron

1 / Approbation du compte de gestion 2021

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

2/ Approbation du compte administratif 2021

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal de l'exercice 2021.

3/ Affectation des résultats

Au vu des résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2021, les résultats reportés au budget 2022 sont les suivants :

- Excédent d'investissement : 14 357.71 €
- Excédent de fonctionnement : 277 278.36 €
- Couverture du besoin en investissement : 16 393.42 €

4/ Provision pour créances douteuses

Cette dépense est obligatoire au vu de la réglementation. Le conseil municipal va inscrire cette ligne en dépense de fonctionnement au budget 2022 à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

5/ Renouveaulement d'adhésion au SATESE

Le conseil accepte à l'unanimité de renouveler la convention avec le SATESE de l'Indre pour le suivi de la station d'épuration.

QUESTIONS DIVERSES

- Réunions auxquelles les élus ont participé (du 19/02/22 au 31/03/22)

28/02/22 : Rendez-vous avec LANTANA Paysage pour étudier des solutions pour le fleurissement de la commune

01/03/22 : réunion de la coordination gérontologique du secteur de Neuvy-Saint-Sépulchre

01/03/22 : réunion du SIVOM des 5 Vallées

04/03/22 : rencontre avec Monsieur LONCA d'ENEDIS

04/03/22 : Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Bouzanne (SMABB) : programme d'action milieux aquatiques : présentation des travaux prévus.

08/03/22 : Rencontre avec EUROVIA pour état des routes

09/03/22 : commission fleurissement

10/03/22 : conseil d'école

11/03/22 : réunion avec le Maire de Tranzault pour établir un arrêté commun concernant les routes Charsay / l'Anglée.

18/03/22 : réunion du Comité du Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre

18/03/22 : réunion de la CCID (Commissions Communales des Impôts Directs)

21/03/22 : réunion du FAR (subvention du département)

23/03/22 : comité syndical du Pays de la Châtre

24/03/22 : réunion PLUI : plan de zonage

25/03/22 : Assemblée Générale de l'ATD 36

30/03/22 : réunion du Syndicat de la Couarde (budget, sécurisation de l'eau)

30/03/22 : commission de travaux : essais éclairage mise en valeur de l'église

31/03/22 : Comité Syndical du SMABB (Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Bouzanne)

- Chauffage salle des fêtes

La pompe à chaleur utilisée comme chauffage pour la salle des fêtes ne fonctionne plus. Elle a été installée en 2009. Le conseil propose de la remplacer mais souhaiterait bénéficier d'une subvention qui sera maintenant disponible qu'en 2023. En attendant, pour palier au problème, le maire propose de demander des devis pour choisir la solution la plus adaptée (réparation, raccorder à la chaudière fioul de la mairie...) et la moins onéreuse en attendant le remplacement.

- Chemin de la prairie de Marron

A la suite de l'appropriation d'un chemin rural par un propriétaire riverain et de son refus de restituer l'emprise de ce chemin à la commune, le maire propose au conseil de réaliser un bornage du chemin de la prairie de Marron. Le coût de ce bornage pourra être demandé au propriétaire. Ce point sera évoqué lors d'un prochain conseil.

La secrétaire de séance,
Béatrice CHENET

Le Maire,
Olivier MICHOT

Les Conseillers,